

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/371

**Objet : Occupation du domaine public
Mise en place d'une règle de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de Monsieur BOUTILLET Enzo en date du 03 octobre 2026,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la demande d'autorisation d'occuper le domaine public, devant le 53 rue du Capitaine Lheureux (59184) SAINGHIN-en-WEPPE, pour la réalisation de travaux, présentée par Monsieur BOUTILLET Enzo ; il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 53 rue du Capitaine Lheureux afin de procéder à la réalisation de travaux dans ladite habitation. Cette mesure prendra effet du 12 octobre au 12 novembre 2026.

Article 2 : Le demandeur devra impérativement sécuriser les lieux et installer en cas de nécessité un panneau indiquant « piétons merci d'emprunter le trottoir d'en face » afin d'éviter tout accident.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- Mr. BOUTILLET Enzo
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 07 octobre 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

